

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 26 août 2025** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. **FIN D'EMPLOI - DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT D'URBANISME**
3. **AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE D'URBANISTE (RESPONSABLE DE L'ÉMISSION DES PERMIS)**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-08-1938

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-1939

FIN D'EMPLOI - DIRECTRICE DU DÉPARTEMENT D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la directrice de l'urbanisme, Mme Véronique Tétrault, a informé le conseil municipal qu'elle quittera son poste le 5 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de l'avis de départ de Mme Tétrault ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil confirme la fin d'emploi de Mme Véronique Tétrault en date du 5 septembre 2025.

QUE le conseil autorise le versement des vacances restantes, mais en déduisant les congés mobiles pris en trop en 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-1940

AUTORISATION D’AFFICHAGE D’UN POSTE D’URBANISTE (RESPONSABLE DE L’ÉMISSION DES PERMIS)

CONSIDÉRANT QUE le poste d'urbaniste sera vacant à partir du 8 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'affichage d'un poste d'urbaniste dans les meilleurs délais ;

QUE le conseil autorise également la directrice générale et greffière-trésorière à mandater une firme temporairement afin d'émettre les permis, et ce, pour une période temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT

Aucune question.

2025-08-1941

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 18 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.